

Criquetot-l'Esneval. L'instituteur et ancien maire caressait ses élèves pendant la lecture

4-5 minutes

"Quand on revenait en classe en début d'après-midi pour faire de la lecture, il demandait souvent à une élève de venir sur ses genoux. Il nous caressait discrètement au niveau des fesses, des cuisses, de la poitrine... Toute la classe pouvait le voir. Mais on n'avait jamais osé en parler." Lundi 28 juin après-midi, une seule victime, majeure, était présente au tribunal correctionnel du Havre pour raconter ce qu'elles sont six à avoir dénoncé depuis mai 2018 : les attouchements (sur une période allant de 2004 à 2008 et de 2017 à 2018) de la part de leur ancien instituteur de fin de primaire, à Criquetot et Heuqueville, Franck Cottard, qui fût également maire d'Etretat de 2008 à 2016. La jeune fille à la barre poursuit, la voix pleine de trémolos : *"J'ai été soulagée en quittant cette classe et je n'ai plus aucun contact avec mes camarades de l'époque ; si ce n'est une autre fille avec qui on a hésité à parler de tout ça en 2016..."*

Finalement, il aura fallu attendre deux ans de plus et le témoignage d'une autre fillette ayant connu des attouchements similaires pour que la parole se libère. Franck Cottard est alors entendu, [l'affaire est révélée](#) par *Le Courrier Cauchois* et d'autres témoignages suivront. Trois ans après, l'instituteur -

suspendu depuis 2018 - est ainsi [jugé pour six cas d'agressions sexuelles](#) sur des mineures de moins de 15 ans.

Une "affection surdimensionnée"

Lui continue de parler *"d'effleurements"* et *"pas de caresses appuyées"*: *"A l'époque, j'ai pu prendre ces gestes d'affection surdimensionnée à la légère."* Quid des garçons de sa classe ? *"Certains sont déjà venus sur mes genoux aussi, par exemple pour des photos souvenirs. C'était de la complicité."* Les deux périodes où les jeunes filles dénoncent des faits correspondent grosso-modo à celles où Franck Cottard s'occupait de classes de CM1-CM2, tandis qu'il était davantage sur des classes de CE1-CE2 entre 2008 et 2018, en parallèle de son mandat de maire. *"Vous préféreriez être plus tactile avec des filles de 11 ans plus formées ?"*, interroge l'un des juges. *"Peut-être qu'il y avait un besoin de ressentir quelques formes, mais sans désir sexuel"*, répète Franck Cottard, dont le matériel multimédia saisi n'a pas révélé de contenus pédopornographiques.

Si plusieurs témoignages font état de ces caresses des fesses ou de la poitrine, sur ou en dessous des vêtements selon les versions, reste qu'un témoignage fait état d'un toucher au niveau du vagin d'une jeune élève. *"Un seul témoignage, une seule fois, pour un contact furtif et peut-être involontaire tandis que les élèves avançaient en rang"*, souligne l'avocate de la Défense. Les parties civiles ont, elle, insisté sur le traumatisme encore présent chez les victimes, certaines continuant d'être suivies psychologiquement. *"Ces témoignages ont permis de protéger les nouvelles générations de CM2"*, assène l'un des avocats. *"Monsieur Cottard avait un groupe d'élèves brillantes qui était un peu sa cour : on en est presque à une image de prédation"*, enchaîne son collègue. Le procureur de la

République abonde : *"Il y a eu des comportements pédophiles, même si quand on a cette envergure, on accepte difficilement cette étiquette. On a quelqu'un qui a réussi sa vie, qui est apprécié par ses élèves et son environnement, mais qui a aussi une face sombre."*

Finissant par craquer en larmes à la barre, Franck Cottard conclut : *"J'espère que les victimes pourront être soulagées et se reconstruire après cette audience."* Le tribunal l'a finalement condamné à trois ans de prison dont deux années avec sursis et obligation de soins. L'année ferme restante est aménagée sous forme de bracelet électronique. A cela s'ajoute une interdiction définitive d'effectuer une activité en contact avec les mineurs et une peine d'inéligibilité de cinq ans.